

Décret relatif aux retards apportés par le district de Perpignan dans l'exécution du décret sur l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, lors de la séance du 23 mars 1791

Dominique-Vincent Ramel de Nogaret

Citer ce document / Cite this document :

Ramel de Nogaret Dominique-Vincent. Décret relatif aux retards apportés par le district de Perpignan dans l'exécution du décret sur l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, lors de la séance du 23 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 292;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13035_t1_0292_0000_7

Fichier pdf généré le 13/05/2019

A la même.....	357,197 l.	» s.	11 d.
A la même.....	618,154	16	5
A la même.....	411,824	15	2
A la même.....	345,096	9	7
A la même.....	290,072	15	»
A celle d'Ervy...	70,234	5	9
A celle de Romilly-sur-Seine.....	68,379	8	10

Département de la Marne.

A la municipalité de Moncetz.....	7,260 l.	» s.	» d.
A celle de Marson..	2,800	»	»
A celle de Bussy-Létrée.....	2,310	»	»
A la municipalité de Cernon.....	2,740	»	»
A celle de Clamanges.....	2,197	»	»
A celle de Vert et la Gravelle.....	1,180	»	»
A celle de Rouffy..	7,398	»	»
A celle de Saint-Jean-sur-Moivre.	872	8	»
A celle de Juvigny.	25,547	»	10
A celle de Vavray-le-Grand.....	21,992	8	8
A celle d'Aigny....	9,358	»	»
A celle de la Veuve.	16,799	16	10
A celle d'Aulnay-sur-Marne.....	2,800	»	»
A celle de Coupesville.....	704	»	»
A celle de Fismes.	33,855	17	6
A celle d'Al.....	45,641	4	»
A celle de la Neuville-au-Pont....	100,189	14	10
A celle d'Epense...	60,384	8	2
A celle de Soulanges.....	5,984	»	»
A celle d'Epernay.	250,619	17	6
A celle de la Chapelle Saint-Luc..	181,535	4	3

Département de la Meurthe.

A la municipalité de Lunéville....	2,025,894 l.	6 s.	2 d.
A la même.....	482,548	2	8
A la même.....	788,469	»	5
A celle de Nancy..	1,062,006	4	7
A la même.....	279,677	16	10
A celle de Pont-à-Mousson.....	979,194	1	4
A celle de Château-Salins.....	598,798	12	»
A celle de Moyen-Vic.....	344,382	7	4
A celle de Metz....	1,851,263	15	9

Le tout ainsi qu'il est plus au long détaillé dans les décrets de vente et états d'estimations respectifs annexés à la minute du procès-verbal de ce jour.

M. **Prugnon**, au nom du comité d'emplacement, propose le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité d'emplacement, autorise le directoire de district de Beaugency à louer, pour

deux années seulement, aux frais des administrés, les emplacements qu'ils jugeront convenables et nécessaires pour y placer tant le corps administratif du district que le tribunal, à la charge néanmoins que la totalité du prix de la location ne pourra excéder la somme de 1,000 livres par année. »
(Ce décret est adopté.)

M. **Chateau-Renaud**. Messieurs, le district de Louhans, département de Saône-et-Loire, qui, dans le temps de la Révolution, a montré son patriotisme, vient de donner un grand exemple de zèle pour la Constitution. Permettez-moi de l'annoncer à l'Assemblée.

La ville, chef-lieu de ce district, n'avait aucun édifice à acquérir pour y placer un tribunal. La Société des amis de la Constitution, voulant éviter au peuple un impôt, a ouvert une souscription volontaire, dont le produit est destiné à élever un temple à la justice protectrice.

J'observerai que ce district doit ériger sur le péristyle de l'édifice une colonne sur laquelle sera gravée la déclaration des Droits de l'homme.

Il n'y a pas trois jours que la souscription était ouverte qu'elle montait déjà à plus de 20,000 livres. Plusieurs citoyens offrent des journées de travail gratuit; d'autres viennent donner des bois; celui qui a des chevaux se propose de mener les matériaux; chacun veut porter une pierre ou la placer lui-même. Le temple de la justice que vous avez régénérée sera bâti par l'amour du peuple.

Je demande qu'on veuille bien faire une mention honorable, dans le procès-verbal, du patriotisme des citoyens du district de Louhans. (*Applaudissements.*)

(Cette motion est décrétée.)

M. **Ramel-Nogaret**, au nom du comité d'aliénation, rend compte des retards apportés par le district de Perpignan dans l'envoi et l'exécution du décret du 6 décembre, concernant l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, et propose le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, sur le rapport qui lui a été fait par son comité d'aliénation, des retards que le district de Perpignan, département des Pyrénées-Orientales, a apportés dans l'envoi et dans l'exécution du décret du 6 décembre dernier, concernant l'organisation de la caisse de l'extraordinaire, sanctionné le 15 du même mois, décide que le roi sera prié de ramener ce corps administratif à l'observation exacte des principes constitutionnels et des devoirs que les lois lui prescrivent. »

(Ce décret est adopté.)

M. **de Noailles**, député de Nemours, demande la permission de s'absenter pendant huit jours pour aller en Alsace.

(Ce congé est accordé.)

M. **Legrand**, au nom du comité ecclésiastique, propose un projet de décret pour la circonscription des paroisses de la ville de Blois, qui est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale décrète ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Dans la ville de Blois, les paroisses de Saint-Sauveur, Saint-Honoré et Saint-Martin sont supprimées et réunies aux paroisses ci-après conservées.

« Art. 2. Il y aura trois paroisses dans ladite ville : l'une, sous l'invocation ci-devant de Sainte-